



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 30 mai 2023

**Dossier n° : AE 23.0235**

**Demandeur : TOURNEMILLE Jean Christophe**

**Date d'enregistrement de la demande : 20/04/23**

**Date limite de candidature : 19/07/2023**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 19/08/23.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
MOUSSAGES	3,53	TOURNEMILLE J-Ambroise GFA LACHAMP-TOURNEMILLE	Section C 635j,k
SAINT-VINCENT-DE-SALERS	16,92	TOURNEMILLE J-Ambroise GFA LACHAMP-TOURNEMILLE	Section AB 1jk,3,5,
SAINT-MARTIN-VALMEROUX	11,23	TOURNEMILLE J-Ambroise GFA LACHAMP-TOURNEMILLE	Section ZD 9,10aj,ak,c,ej,ek,fk,12,
SAINT-BONNET-DE-SALERS	33,12	TOURNEMILLE J-Ambroise	Section ZT 40jk, Section ZV 11aj,ak,bj,bk,ci,ck,dj,dk, 14 a,b,c, 18 jk, 22 aj,ak,bj,bk,
SAINT-BONNET-DE-SALERS	4,19	TOURNEMILLE J-Christophe	Section ZT 39aj,ak, Section ZV 23aj,ak,b, Section ZW 4aj,ak,
SAINT-MARTIN-VALMEROUX	2,6	TOURNEMILLE J-Christophe	Section ZC 19

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :  
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques  
publiques/Agriculture/Politique foncière